

Conditions générales de ventes (B2B)

Conditions générales de la prestation, de l'utilisation et de la diffusion des visuels

Les conditions générales de ventes décrites ci-après détaillent les droits et obligations de Atelier photo Gaya et de son client professionnel dans le cadre de la vente des prestations commandées par ce client à Atelier photo Gaya.

1. EXÉCUTION DE LA PRESTATIONS

Toute contestation sur les photographies livrées devra faire l'objet d'une confirmation écrite et argumentée dans les 48 h suivant la livraison. Les critères esthétiques, de composition, ne peuvent être admis comme motifs de réclamation et ne pourront pas motiver le refus des travaux.

2. TRANSMISSION ET FOURNITURE DES FICHIERS

Les photographies sont livrées sous forme de fichiers de type TIF, JPEG ou similaire, et ne sont jamais transmises sous forme de fichiers RAW, de fichiers de montage avec calques, ou autre format de fichier natif. Si la transmission de fichiers natifs est absolument nécessaire pour des raisons techniques, elle doit être prévue préalablement à la signature du devis et explicitement mentionnée dans celui-ci. Dans le cas où un fichier natif est transmis au client, celui-ci s'engage de façon formelle à ne pas l'utiliser en dehors des termes initialement prévus.

3. CESSIION DES DROITS

La communication et l'utilisation des photographies sont soumises aux dispositions du Code de la Propriété Intellectuelle. La diffusion "print de base" s'entend pour une diffusion limitée sans achat d'espace (brochure, catalogue, mailing, leaflet, dossier technique ...)

Chaque utilisation non prévue au présent contrat devra faire l'objet d'une nouvelle cession, étant entendu qu'une cession tout droit est illicite.

La mention © **photo Yann Gaillot** est obligatoire lors de chaque utilisation de l'image (loi n°92-597 du 1er juillet 1992).

Les droits cédés forfaitairement ne peuvent avoir qu'une portée limitée.

Les droits annonces presse et affichages sont évalués sur la base du barème (paru au Journal Officiel) des oeuvres de commande en publicité. Sont exclues également toutes utilisations sur objets publicitaires ou autres.

Aucune cession ne peut être implicite. En cas de doute contacter l'auteur.

Selon la législation il appartient au diffuseur de vérifier qu'il détient bien les droits de diffusion sur les photographies qu'il utilise dans le cadre professionnel.

4. RESPONSABILITÉ

Le photographe ne pourra être tenu responsable des objets qui lui sont confiés pour la durée de la prise de vue. Il appartiendra au client de prendre les éventuelles assurances complémentaires nécessaires. La responsabilité civile professionnelle du photographe est couverte par son assurance dont la référence figurent en en-tête du devis ou de la facture.

L'auteur ne fournit (sauf exception) aucune autorisation émanant des personnes photographiées, des propriétaires des biens meubles et immeubles ou encore des auteurs d'oeuvres présentées sur les photographies ou de leurs cessionnaires et ayants droits. Il appartient au client, utilisateur des photographies d'obtenir ces autorisations.

Le client, ayant le choix des contenus rédactionnels auxquels il associe les images, s'interdit tout appel en garantie à l'encontre de l'auteur, en cas de réclamation, recours ou action en dommages intérêts ou autres.

Le photographe pourra faire valoir son droit de retrait, sans préjudice financier, au cas où le client sortirait la ou les photos du contexte initialement prévu, notamment si les visuels sont utilisés dans un contexte idéologique, religieux ou politique. Le client s'engage donc à prévenir l'auteur au préalable afin de recueillir l'autorisation de publication.

5. PRIX ET DEVIS

Les prix sont exprimés en euros TTC (TVA non applicable conformément à l'art.293B du CGI).

Les devis établis par Atelier photo Gaya sont valables 2 mois à compter de leur date d'émission. Le client valide le devis par mail ou par courrier postal en écrivant « Bon pour accord et réalisation » et la date de cette validation.

Frais restant toujours à la charge du client et réglés directement par le client aux prestataires :

- Transport et hébergement des biens et des personnes,
- Rémunérations des modèles et intervenants extérieurs.

6. CONDITIONS DE RÈGLEMENT

Se conformer au délai indiqué sur la facture. Ce délai ne peut en aucun cas être négocié au delà de 30 jours à compter de la date de facture.

Un acompte versé n'est jamais remboursable et constitue une acceptation du devis sans réserve.

Pénalités de retard, 12% (doublées pour les remboursements de frais), majorées d'une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement (décret n° 2012-1115 du 02 octobre 2012).

Aucun escompte accordé pour règlement comptant.

7. DROIT ET UTILISATION DES IMAGES

Les photos ne sont pas libres de droit. Se référer aux limites indiquées sur la facture.

Toute autre utilisation devra faire l'objet d'un contrat de cession spécifique.

La signature des conditions générales de cession entraîne pour le client l'accord au photographe d'utiliser éventuellement une ou plusieurs photos dans le cadre de sa communication sur son site internet ou ses brochures de présentation. Pour s'opposer à cette possibilité, il appartiendra au client de le préciser au minimum par mail au moment de la signature du devis, ou de façon manuscrite à côté de sa signature sur le présent document.

8. TRIBUNAL COMPÉTENT

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français.

À défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le tribunal compétent le plus proche de VILLEJUIF 94800.

Mis à jour le 27 août 2020

Date et signature du client :



ATELIER PHOTO GAYA

Atelier photo Gaya est une entreprise individuelle de Mr Yann Gaillot
30 rue des Guipons 94800 Villejuif
Artisan Photographe code NAF : 7420Z
Inscrit au répertoire des métiers
Siret n° : 851 052 829 00013
Tél : 06.81.45.17.93 Mail : contact@atelierphotogaya.com